

SEANCE DU 30 MAI 2011

L'an Deux mille onze, le trente mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoints, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, , Mme CHAPPE Martine, Mme BOUROUT Anne, Mr LAUNAY David, , Mr BOURRIEN Patrick, Mr LEBLAY Patrick.

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de votants	: 13
Absent	: Mr Jean-Jacques SIMONNET,
Absents excusés	: Mr Yves BIGOT (a donné procuration de vote à Mr Jacques CARPENTIER), Mr BIOU Olivier
Date de convocation	: 25 mai 2011

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10 minutes.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès verbal de la réunion du 22 avril 2011

Désignation d'un secrétaire de séance

- HABITAT

Lotissement le Hameau de la Baie

Cessions soumises à droit de préemption

- PERSONNEL

Augmentation du temps de travail de l'agent social 2^{ème} classe (CDD)

Contrat Unique d'Insertion : recrutement d'un agent au service technique

- BATIMENTS

Travaux dans les bâtiments communaux : bureau mairie, appartements mairie, cantine

Eglise : travaux de couverture – marché à procédure adaptée

- TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

Chantier d'insertion

Aménagement de l'aire de pique nique de la Vallée de Riscop

- SOCIAL - SANTE

Maison médicale

Achat d'un défibrillateur

- ECONOMIE

Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

- FINANCES

Budget Commune : Décision modificative

Taux des trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

- QUESTIONS DIVERSES :

Plan Communal de Sauvegarde

Courrier de Mr Jean ARCHENOUL

Bilan énergétique

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne BOUROUT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inscrire une question supplémentaire :

- vœu pour le maintien de la ligne de car n°17

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents :10 Votants : 11

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

Mr David LAUNAY arrive.

DELIBERATION 20/2011 – HABITAT – LOTISSEMENT LE HAMEAU DE LA BAIE

nombre de membres en exercice : 15 Présents :11 Votants : 12

Conformément aux échanges sur le plan de prévention du risque de submersion marine lors de la réunion qui s'est tenue le 26 avril 2011, en présence de Monsieur Le Sous-Préfet et de Monsieur RAUDE de la DDTM, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas donner suite au projet de lotissement « Le Hameau de la Baie » dans sa forme actuelle (16 lots).

Après délibération, pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'abandonner le projet de lotissement « le Hameau de la Baie » dans sa forme actuelle de 16 lots.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Conseil Municipal examinera les propositions du directeur de la société HLM La Rance qui sera présent le 1^{er} juin 2011 à la mairie.

DELIBERATION 21/2011 – CESSIONS SOUMISES A DROIT DE PREEMPTION

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur Le Maire présente la vente des parcelles et immeubles cadastrés :

Section	N °	Lieu dit	Superficie
AB	313	La chenevière de coulouse	870 ca
AB	161	L'orme	1a 95 ca
AB	162	L'orme	13a 05ca
AB	163	8 rue de l'orme	5a 30ca

AB	174	Chemin des joncs	4a 85 ca
AB	175	Les joncs	17a 75ca
AB	331	Les joncs	14a 40ca

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de renoncer à son droit de préemption sur les ventes ci-dessus
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

DELIBERATION 22/2011 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE (CDD)
--

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

L'adjoint technique principal, responsable de la restauration scolaire et en poste à l'entretien de l'école, est en arrêt pour maladie depuis le 16 mai 2011 et ce jusqu'au 20 juin 2011.

Afin de palier à son absence, Monsieur Le Maire a demandé à l'adjoint technique de 2^{ème} classe qui a été recruté en contrat à durée déterminée avec un temps hebdomadaire de travail de 8/35^{ème}, de la remplacer.

Considérant le nombre d'heures effectuées par cet agent pour assurer le bon fonctionnement de la cantine et l'entretien de l'école, Monsieur Le Maire propose de prendre un avenant à son contrat (CDD) avec une durée hebdomadaire de 28/35^{ème} pendant le congé maladie de la responsable de la cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'augmentation du temps de travail de cet agent, et décide de le fixer à 28/35^{ème} pendant la durée de l'arrêt maladie soit du 16 mai 2011 au 20 juin 2011.
- Autorise Monsieur Le Maire à établir et signer un avenant au contrat à durée déterminée de Madame Patricia DELAMAIRE, dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre un nouvel avenant en cas de prolongation de l'arrêt de l'agent en maladie.

DELIBERATION 23/2011 – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur Le Maire, rappelle que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

C'est un contrat de droit privé, à temps partiel (20 heures minimum) ou à temps complet, conclu pour une durée déterminée (6 à 24 mois au plus). Le CUI-CAE est subordonné à la signature d'une convention entre l'employeur et Pôle emploi qui fixe les conditions

d'accompagnement professionnel. La durée hebdomadaire de prise en charge des CUI-CAE est fixée à 20 heures.

La commune de Saint-Broladre peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Un C.U.I.-C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions de peintre, et d'agent d'entretien (voirie, espaces verts) à raison de 20 h / semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2011.

Considérant la surcharge de travail au service technique, en raison des tontes de pelouses, des travaux dans les bâtiments communaux, de l'arrosage des plantations, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent CUI-CAE au service technique avec une durée hebdomadaire de travail de 20/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent au service technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement à l'emploi, pour une durée minimale de 6 mois, à 20/35^{ème}, à compter du 1er juillet 2011.
- Autorise Monsieur Le Maire à nommer un agent et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Monsieur Patrick LEBLAY arrive.

DELIBERATION 24/2011 – APPARTEMENTS AU DESSUS DE LA MAIRIE – BUREAU MAIRIE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire présente les devis pour les appartements au dessus de la mairie et du bureau de la mairie.

- *appartements de la mairie*

Nature travaux	Travaux supplémentaires En euros HT -TTC	détails
Electricité Eurl DUBREUIL	1 454.14 €HT 1 534.12 € TTC	Logement 1 ^{er} étage travaux demandés par le consuel
Electricité Eurl DUBREUIL	923.68 € HT 974.48 € TTC	Logement 2 ^{ème} étage travaux demandés par le consuel
Revêtement pvc Sarl LELOUP	1 654.20 € 1 745.18€ TTC	Revêtement pvc des 2 appartements
Erdf	471.19 € TTC	Raccordement électrique des 2 appartements

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ces travaux supplémentaires nécessaires à la rénovation des appartements.
- inscrit ces dépenses au C/2313 opération 254 rénovation appartements mairie

- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

- *bureau de la mairie*

Nature travaux	Travaux supplémentaires En euros HT	détails
Electricité Eurl DUBREUIL	96 € HT 114.82 € TTC	Pose de prises de courant bureau mairie + couloir
Electricité Eurl DUBREUIL	1 076.55 € HT 1 287.55 € TTC	suppression des câbles extérieurs entre la garderie et la mairie
Revêtement pvc Sarl LELOUP	1 642. 46 €HT 1 964.38 € TTC	pose de carrelage dans le bureau et le couloir de la mairie

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ces travaux nécessaires à la rénovation du bureau et de l'entrée de la mairie (ancienne entrée).
- inscrit ces dépenses au C/2313 opération 248 Travaux bâtiments communaux
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DELIBERATION 25/2011 – CANTINE : TRAVAUX DE RENOVATION

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Madame CHARMEUX présente le rapport suivant :

La moquette murale de la cantine est très abîmée et s'effrite. Pour des raisons d'hygiène, Madame CHARMEUX propose de la retirer et de la remplacer par une toile de verre peinte. Les différents devis pour la réfection de la peinture de la cantine sont présentés au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise RENARD de Cherrueix, pour un montant de 1 959.85 € HT soit 2 343.98 € TTC.

DELIBERATION 26/2011 – EGLISE : TRAVAUX DE COUVERTURE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de réaliser les travaux de couverture sur l'église. Monsieur Le Maire indique que la valeur estimée des travaux est inférieure à 90 000 € HT, et que par conséquent, ce marché sera passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur Le Maire à lancer un avis de publicité dans la presse pour la réfection de la toiture de l'église.
- décide de passer le marché des travaux de réfection de la toiture de l'église selon la procédure des marchés à procédure adaptée.

- autorise Monsieur Le Maire à dresser le cahier des charges qui sera remis aux entreprises qui répondront à l'appel d'offres.
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION 27/2011 : CHANTIER D'INSERTION – CONVENTION AVEC L'AREP

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition de la convention avec l'AREP (Association Régionale d'Education Permanente) pour la mise à disposition du chantier d'insertion pour l'année 2011.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec le chantier d'insertion de la Baie pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention avec l'AREP pour l'année 2011
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'AREP
- s'engage à solliciter le chantier pour un minimum de 13 jours de travail sur l'année 2011 à raison d'une facturation de 400 euros par journée de travail, comprenant la prise en charge des repas des salariés pris dans un restaurant de Saint-Broladre.

DELIBERATION 28/2011 – AMENAGEMENT DE L'AIRE DE PIQUE NIQUE DE LA VALLEE DE RISCOP

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur LACAILLE présente le devis retenu par la commission environnement pour l'achat de 4 tables de pique nique en béton et 2 corbeilles bois métal pour l'aménagement d'une aire de pique nique à l'entrée de la vallée de Riscop.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite l'accord du Conseil Général d'Ille et Vilaine pour fixer ces tables et poubelles sur les parcelles cadastrées section AC n°11 appartenant au Département.
- décide de retenir le devis de la société l'Echo Technique, d'un montant de 4 045.12 € HT soit 4 837.96 € TTC, sous réserve de l'accord du Conseil Général
- inscrit cette dépense au C/2181 opération 258 Aménagement Vallée de Riscop du Budget de la Commune.

Monsieur BONHOMME indique qu'environ 80 mètres de bordures seront posées pour délimiter l'aire de stationnement.

MAISON MEDICALE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire indique que les professionnels de santé de Cherrueix et Saint-Broladre se sont réunis et sont favorables pour mutualiser leurs frais relatifs au secrétariat. Un appel à médecins est lancé dans le milieu de la santé.

Monsieur Le Maire souhaiterait que la construction de la maison médicale soit prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale, en raison de son rôle social.

Les excédents de la MAPA, du CCAS, et les subventions pourraient financer en partie cet investissement. Monsieur Le Maire informera les membres du Conseil Municipal de l'avancement de ce dossier après la prochaine réunion du CCAS.

DELIBERATION 29/2011 – ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur LACAILLE présente les prix pour l'achat d'un défibrillateur.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter un défibrillateur auprès de la société Beuplet de Saint-Malo, pour un prix de 1 679.83 € HT soit 2 009.07 € TTC.
- décide de le placer à l'entrée de la MAPA
- décide d'inscrire cette dépense au C/2188- 256 défibrillateur - matériel sécurité

Une démonstration sera réalisée lors de la livraison du défibrillateur et une grande information sera diffusée auprès de la population pour indiquer la présence du défibrillateur dans le hall d'entrée de la MAPA.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit l'établissement dans chaque département d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui devra faire l'objet d'un arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 décembre 2011.

Un projet de SDCI a été présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale qui s'est réunie le jeudi 28 avril dernier à la Préfecture.

L'ambition poursuivie par cette loi est la rationalisation et le renforcement de l'intercommunalité. Cette ambition se traduira par une nouvelle organisation territoriale des EPCI, la mutualisation des moyens humains et financiers, ou encore l'intégration et la montée en puissance des compétences des EPCI.

Préconisation n°14 du SDCI d'Ille et Vilaine : « un rapprochement ou le renforcement des coopérations entre la communauté de communes du «Pays de Dol de Bretagne – Mont Saint Michel » et la communauté de communes «Baie du Mont Saint Michel – Porte de Bretagne » sera recherché pour une échéance postérieure à 2014 ».

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet de schéma.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'examiner ce dossier plus longuement et reporte cette question à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

DELIBERATION 30/2011 – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE 01/2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ont ajouté une nouvelle annexe à l'état de la dette aux

maquettes budgétaires. Ce nouvel état, qui présente une répartition de l'encours de dette selon la typologie élaborée par la charte de bonne conduite «Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 7 décembre 2009, doit impérativement figurer dans les documents budgétaires des collectivités locales pour 2011.

Tous les emprunts contractés par la Commune de Saint-Broladre sont classés dans la catégorie A1, qui regroupe les taux variables simples, les taux fixes simples et les indices euro simples.

Nombre de produits	: 12 prêts
% de l'encours	: 100 % (taux fixe, taux variable)
capital restant du au 01/01/2011	: 540 871.26 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le nouvel état de la dette qui sera joint au budget primitif 2011.

DELIBERATION 31/2011 – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE 02/2011
--

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Suite à un oubli lors de l'élaboration du Budget Primitif, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget 2011 de la Commune comme suit :

C/020 Dépenses imprévues	: - 3 220 €
C/16415 Emprunt Crédit Agricole	: + 3 220 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DELIBERATION 32/2011 – BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE 03/2011
--

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du plan communal de sauvegarde, un haut parleur (sono) a été installé dans le véhicule communal, afin d'alerter la population en cas de danger. Le montant de la dépense s'élève à 307 € HT soit 367.17 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'inscription de la dépense pour l'acquisition d'une sonorisation sur le véhicule du service technique, au compte 2188 opération 256 Défibrillateur matériel sécurité, dans le Budget 2011 de la Commune.

DELIBERATION 33/2011 – TAUX DES TROIS TAXES (Foncier bâti, Foncier non bâti, Habitation)

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2011 et conformément aux propositions de la commission des finances, Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé une augmentation de 1% des taux d'imposition pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa décision prise le 22 avril 2011 :

- décide d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2011 :

- fixe en conséquence les trois taxes locales directes pour l'année 2011 comme suit :

- * **taxe d'habitation** : **13.93 %**
- * **taxe sur le foncier bâti** : **16.19 %**
- * **taxe sur le foncier non bâti** : **49.36 %**

- autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 34/2011 - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA LIGNE 17 – TRANSPORT PAR AUTOCAR

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire donne lecture :

- du courrier de Monsieur André LEFEUVRE, vice président du Conseil Général d'Ille et Vilaine, chargé des transports collectifs, qui fait part de la décision du Conseil Général de supprimer la ligne d'autocar n°17 à compter de septembre 2011. Cette décision est motivée par la faible fréquentation du car entre Saint-Malo et Fougères. Cette ligne fonctionnera uniquement pendant l'été.
- du courrier de Mr et Mme LANCELOT, qui s'opposent à la suppression de la ligne régulière de car n°17 reliant Saint-Malo à Fougères.

Pour répondre aux besoins de la population de Saint-Broladre, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Conseil Général d'Ille et Vilaine de maintenir la ligne d'autocar n°17 qui relie Saint-Malo à Fougères, en passant par Saint-Broladre.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde : le PCS établi par la commission communale sera soumis à l'avis de Monsieur HOBL, responsable de la sécurité civile à la Préfecture d'Ille et Vilaine, le vendredi 3 juin 2011 à 14 heures à la mairie.
- Digue de l'étang du Haut : les services de la DDTM ont contrôlé l'état de la digue : fuite d'eau, fissures sur la route, arbres à couper,... Le compte-rendu sera diffusé au conseil municipal dès sa réception.
- Courrier de Monsieur Jean ARCHENOUL : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier que Monsieur ARCHENOUL a adressé à la Communauté de Communes de Pleine-Fougères, pour savoir s'il est envisagé de rénover la Chapelle Sainte-Anne. Madame CHARMEUX ira constater l'état intérieur de la chapelle. Monsieur BONHOMME indique que les gravats enlevés pour la réalisation des plans d'eau, ont été déposés dans le chemin en dessous de la chapelle. Monsieur CARPENTIER confirme la présence de carcasses d'automobiles. Monsieur Le Maire conteste ces propos.
- Bilan énergétique : Madame CHARMEUX présente succinctement la synthèse de l'étude énergétique 2006 à 2008 de la Commune de Saint-Broladre, dressée par le conseiller énergie de l'agence départementale du pays de Saint-Malo. Elle donne lecture des préconisations (travaux) pour réaliser des économies.
- Ecole : Monsieur Le Maire fait part du nouveau règlement qui a été adopté par le conseil d'école pour la rentrée scolaire 2011/2012 : en raison des effectifs élevés en

classe de maternelle, les enfants qui n'auront pas 3 ans avant le 31 décembre 2011, ne seront pas inscrits pour l'année scolaire 2011/2012.

- Signalétique : Monsieur Lacaille présente l'estimation prévisionnelle pour prévenir le virage dans la rue de l'épine.
- La commission des sports se réunira le 7 juin 2011 à 16 heures.
- Antenne relais de téléphonie mobile : Orange et SFR sont en service.
- Projet d'éco-gîtes : Monsieur Le Maire fait part du projet d'un particulier de construction d'éco-gîtes et de sa maison d'habitation au lieu dit « les Costardières ».

La Secrétaire de Séance
Anne BOUROUT

Le Maire
Guy VIDELOUP